

Extrait du site UGTG.org

url :Ã http://ugtg.org/spip.php?article1679

**Jeudi 22 DÃ©cembre 2011, ProcÃ©s Sylvie
HAYOT : "Selon que vous serez puissant ou
misÃ©rable, les jugements de cour vous
rendront Blanc ou noir" CommuniquÃ© et**

Date de parution : 19 dÃ©cembre 2011

Date de mise en ligne : mercredi 21 dÃ©cembre 2011

Mis Ã jour le : mercredi 21 dÃ©cembre 2011

Appel du LKP

- ActualitÃ© -

UGTG.org

âEurosoeNOU PA MOUN âEuros

LâEuros"affaire de cette jeune femme dâEuros"ascendance bÃ©kÃ©e, qui causa un accident de la route le samedi 01 octobre revient au tribunal le jeudi 22 dÃ©cembre. Pour rappel, cette derniÃ©re sâEuros"en Ã©tait pris violemment aux pompiers venus la secourir en les traitant de sales nÃ©gres, en les frappant et mÃ©me en leur crachant au visage. Un gendarme Â« de couleur Â » recevra mÃ©me une gifle. Cette dame dÃ©clarait mÃ©me appartenir Ã une grande famille ayant ses entrÃ©es Ã lâEuros"ElysÃ©e.

A PA NENPOT KI MOUN !

Visiblement, câEuros"est vrai, elle a ses entrÃ©es Ã lâEuros"ElysÃ©e, car comment expliquer quâEuros"elle nâEuros"ait pas Ã©tÃ© mise en garde Ã vue le soir mÃ©me ? QuâEuros"ont rÃ©vÃ©lÃ© les tests dâEuros"alcoolÃ©mie et de toxicomanie ? Elle a Ã©tÃ© conduite Ã lâEuros"hÃ´pital psychiatrique de Saint-Claude afin dâEuros"Ã©chapper Ã toute cette procÃ©dure. Mais qui a donnÃ© cet ordre ? En fait, les gendarmes ont organisÃ© son irresponsabilitÃ© pÃ©nale. Autrement, comment comprendre lâEuros"intervention du substitut du procureur qui se transforme en vÃ©ritable psychiatre-expert et tente alors de justifier et dâEuros"expliquer ces insultes racistes et ces agressions.

JISTIS A RAS âEuros" JISTIS A KLAS

On attendait plutÃ´t du substitut du procureur quâEuros"il rÃ©vÃ©le les rÃ©sultats des tests dâEuros"alcoolÃ©mie et de toxicomanie. On attendait plutÃ´t quâEuros"il prÃ©cise la gravitÃ© des faits en prÃ©sentant notamment ce que prÃ©voit la loi ***kon yo ka fÃ© lÃ© sÃ© on sendikalis, kon yo ka fÃ© pou on pitit a esklav oben on zendyen***. Mais que prÃ©voit la loi en lâEuros"occurrence :

[-] Injures raciales : Articles 24-7 et 33 de la loi du 29 juillet

1881 : jusquâEuros"Ã 1 an dâEuros"emprisonnement et 45000 euros dâEuros"amendes ;

[-] Outrages : Article 433-5 alinÃ©a 1,2 et 3 du code pÃ©nal : 6 mois de prison et 7500 euros dâEuros"amendes ;

[-] Violences volontaires : Articles 222-13-5 bis et 222-13-7 du code pÃ©nal : jusquâEuros"Ã 7 ans dâEuros"emprisonnement et 100000 euros dâEuros"amendes ;

[-] RÃ©bellion : Articles 433-6 et 433-7 du code pÃ©nal : 1 an dâEuros"emprisonnement et 15000 euros dâEuros"amendes.

Nous lâEuros"avons compris, un autre individu, Â« de couleur Â », nâEuros"appartenant pas Ã une grande famille et nâEuros"ayant pas ses entrÃ©es Ã lâEuros"ElysÃ©e, aurait Ã©tÃ© arrÃ©tÃ©, tabassÃ©, mis en garde Ã vue, mis en examen pour tous ces chefs dâEuros"accusation avec circonstances aggravantes car il sâEuros"agit dâEuros"actes envers des dÃ©positaires de lâEuros"autoritÃ© publique et de personnes chargÃ©es dâEuros"une mission de service public. LâEuros"individu Â« de couleur Â » aurait Ã©tÃ© immÃ©diatement jugÃ© suivant la procÃ©dure de comparution immÃ©diate puis emprisonnÃ© Ã Fonds Sarail. Et bien entendu certains mÃ©dias et autres Ã©lus, particuliÃ©rement muets sur le sujet actuel, se seraient copieusement lÃ©chÃ©s. Mais lÃ© , il sâEuros"agit dâEuros"une dame appartenant Ã une grande famille et ayant ses entrÃ©es Ã lâEuros"ElysÃ©e.

MI SA KI PASE MARIGALANT

Dimanche 11 dÃ©cembre, un jeune stagiaire Marie-Galantais est

extradÃ© vers la Guadeloupe vers 9 heures par hÃ©licoptÃ©re, aprÃ©s 36 heures de garde Ã vue. Durant la garde

À vue, il n'aura jamais été vu par un avocat. Les gendarmes lui diront ainsi qu'à son père il sera transféré en Guadeloupe le dimanche matin avec interdiction de revenir à Marie-Galante et qu'il devait trouver un logement en Guadeloupe avant même sa présentation devant le juge. En définitive, il a été placé sous contrainte judiciaire avec obligation de se présenter chaque semaine à la gendarmerie de Baie-Mahault et surtout **INTERDICTION DE SE RENDRE A MARIE-GALANTE** comme ils avaient indiqué les gendarmes la veille. Et pourtant, ce jeune est stagiaire à l'école de la deuxième chance de Marie-Galante et il réside chez ses parents à Ducos à Marie-Galante.

Lors de sa comparution devant le juge des libertés ce dimanche matin, il n'a pas non plus été assisté d'un avocat. Vers midi, il a été abandonné sans argent, sans domicile devant le tribunal de Pointe-à-Pitre. Alerté la veille, un parent de la famille le prenait en charge. Visiblement, il n'a pas ses entrées à l'élysée, il n'est que le fils d'un couple de travailleurs Marie-Galantais comme beaucoup.

E PANNANSITAN YO KA ANPWAZONE NOU

Bruno LEMAIRE, Ministre de l'Agriculture, a donné l'autorisation pour des traitements par épandage aérien dans les colonies. Une fois de plus, c'est avec le plus grand mépris pour les Travailleurs et les Peuples de Guadeloupe et Martinique, que l'Etat Français accorde une nouvelle dérogation aux lobbies des gros planteurs de bananes. Ainsi, malgré l'interdiction de l'épandage aérien en France et en Europe, l'Etat Français a choisi de distribuer des dérogations aux ***pwofitan davwa nou pa moun***. Et pour se débarrasser de toute responsabilité, l'Etat organise une enquête publique à « discrète voire secrète ». ***Men pli b'la ka vini***. Cette consultation n'est qu'un leurre pour nous donner l'illusion de participer à un quelconque débat démocratique. En vérité, ***nou adan on bal makak***. La consultation en Guadeloupe se termine le 23 décembre et pourtant le ministre de l'agriculture de la France a déclaré et annoncé la décision d'autoriser l'épandage aérien. ***Nou pa moun !***

Ces pratiques nous rappellent tristement l'empoisonnement à la chlorecone. Pour préserver les intérêts financiers des ***pwofitan***, l'Etat Français n'hésite pas à accorder pendant 20 ans, toutes les autorisations et dérogations nécessaires pour nous empoisonner.

E PANNANSITAN kongrè a Lir'li Jilo ka m'priz' n'g an p'yi Gwadeloup.

E BEN WI, à « SELON QUE VOUS SEREZ PUISSANT OU MISERABLE, LES JUGEMENTS DE COUR VOUS RENDRONT BLANC OU NOIR. À »

TRAVAILLEURS, PEUPLE DE GUADELOUPE, ANNOU SANBLE DOUVAN TRIBINAL LAPWENT

JEUDI 22 DECEMBRE A 14 HEURES

ANNOU SANBLE POU KONSTWI ON DOT GWADLOUP - PON DISOU PA PED

LKP - Lapwent à l'école 20 Décembre 2011